

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 9 Février à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 02/02/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 02/02/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2024/033 – Sécurisation des entrées du bourg et RD 305 partie bourg - Subvention

Vu le projet d'aménagement sécurité des entrées de bourg et de la Route du Val de Loir (RD 305), pour un montant de 7 157 € hors taxes ;
Vu l'inscription des crédits au budget primitif de la Commune de l'exercice 2024 ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager les travaux de sécurité des entrées de bourg et de la route du Val de Loir ;
- de solliciter une subvention du Département au taux de 50 % au titre de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière
- d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses 7 157 €

Recettes 7 157 €

Subvention Département (50 %) 3 578.50 €

Autofinancement (50 %) 3 578.50 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/02/2024
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. DE MALHERBE Raymond